

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00999

Numéro SIREN : 302 177 936

Nom ou dénomination : SOCIETE LAMECO

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt 19190

TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'assemblée générale donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus plein et entier aux administrateurs de leur gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

le 29/09/2023
Certifié conforme à l'original
Yann GASTEL

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration, et décide d'affecter, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 135.440 €, de la manière suivante :

— Résultat bénéficiaire de l'exercice :	135.440 €
— Dotation aux autres réserves :	135.300 €
— Au report à nouveau :	140 €

Dotation du poste « autres réserves » de la somme de 135.300 € qui enregistrera un total de 6.355.436 €, le solde de 140 € sera porté au compte « report à nouveau » bénéficiaire.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 6.699.657 €.

Il est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de :

- La société INTELINE

est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année deux mille trente (2030) appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à dix-sept heures et quarante-cinq minutes.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit et qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le président,
Yann GASTEL



LAMECO SA

2 rue Blaise Pascal Parc d'Activités de Pissaloup 78190 TRAPPES

04/05/2023

Bilan

le 29/09/2023

Centre d'analyse à l'augustin

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
<i>Actif immobilisé</i>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	5 591 502	2 681 213	2 910 289	3 250 265		- 339 976
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	22 954	22 288	665	56		609
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	132 762		132 762	15 774		116 988
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriels	333 912	233 475	100 437	79 126		21 311
Autres immobilisations corporelles	395 597	371 855	23 743	11 104		12 639
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	26 792	26 792				
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	9 700		9 700	9 650		50
Prêts	10 924		10 924	13 582		- 2 658
Autres immobilisations financières	46 981		46 981	71 981		- 25 000
TOTAL (I)	6 571 124	3 335 622	3 235 502	3 451 539		- 216 037
<i>Actif circulant</i>						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens	699 293		699 293	447 441		251 852
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	2 519 013	538 106	1 980 908	1 995 856		- 14 948
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	6 416		6 416	770		5 646
Clients et comptes rattachés	935 358	1 382	933 976	402 595		531 381
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	1 540		1 540	2 266		- 726
. Personnel	16		16			16
. Organismes sociaux	5		5			5
. Etat, impôts sur les bénéfices	69 951		69 951	148 010		- 78 059
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	25 087		25 087	22 710		2 377
. Autres	809 598	370 429	439 169	383 440		55 729
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	428 534		428 534	319 705		108 829
Disponibilités	463 160		463 160	1 231 660		- 768 500
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	32 466		32 466	34 430		- 1 964
TOTAL (II)	5 990 438	909 917	5 080 521	4 988 883		91 638
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	12 561 562	4 245 539	8 316 023	8 440 421		- 124 398

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 312 800)	312 800	312 800	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	31 281	31 281	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	6 220 136	6 633 374	- 413 238
Report à nouveau	0	172	- 172
Résultat de l'exercice	135 440	-413 410	548 850
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	6 699 657	6 564 217	135 440
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	974 459	1 264 527	- 290 068
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	70 706	70 706	
. Associés		8 555	- 8 555
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	29 741	23 639	6 102
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	280 551	186 977	93 574
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	75 338	134 798	- 59 460
. Organismes sociaux	134 745	148 049	- 13 304
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	4 370		4 370
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	30 201	30 062	139
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 254	8 890	7 364
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 616 366	1 876 204	- 259 838
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	8 316 023	8 440 421	- 124 398

le 29/09/2023

Certifie conforme à l'original



Annexes Légales 2023

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 8 316 022,98 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 135 440,02 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Effectif moyen
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis conformément au règlement de l'autorité des normes comptables n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue

Les brevets sont enregistrés à l'actif pour 5 087 918 euros et sont amortis sur la durée restante de protection dont ils bénéficient :

- La durée de protection d'un brevet est de 20 ans et commence à la date de dépôt du brevet à l'INPI.
- La durée d'amortissement retenue par la société est la différence entre la date de dépôt du brevet, plus 20 ans, et la date d'acquisition par la société du brevet. Après l'amortissement, si un ou plusieurs indices laissent présager une perte de valeur d'un brevet, un test de dépréciation est pratiqué à la clôture de l'exercice. Dans ce cas, l'entité retient les méthodes généralement pratiquées dans le secteur en tenant compte des aspects spécifiques.

Les marques sont enregistrées à l'actif du bilan pour un montant de 503 584 euros. Leur durée d'utilisation n'est pas limitée conformément à la réglementation en vigueur. Un test de dépréciation a été pratiqué à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour cette analyse, l'entité a retenu les méthodes généralement pratiquées dans le secteur en tenant compte des aspects spécifiques.

Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les immobilisations financières sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition des titres font parties du coût d'acquisition ou sont comptabilisés en charge.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité de l'actif déterminé par la société.

La valeur d'utilité est déterminée en fonction de la situation nette estimée / ou en fonction de la valeur de rendement ou de rentabilité.

STOCKS

Les matières premières achetées font l'objet d'une vérification de conformité dès réception. Ces contrôles et analyses entraînent des valorisations plus élevées que les coûts d'achats, et de ce fait, figurent sous la rubrique "stocks de matières certifiées".

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Stocks de produits finis : Provisions

Toutes les pièces en stock sans mouvement depuis deux ans au moins, et jusqu'à cinq ans, sont dépréciées à 50 %.

Au-delà de 5 ans, les pièces sont dépréciées à 100 %.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 2014 homologué par arrêté du 8 septembre 2014
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

En 2021, la société a opté pour " le report en arrière des déficits", possibilité offerte par l'article 220 Quinquies du code général des impôts. En effet, les critères étaient réunis pour faire jouer cet article puisque le résultat avant impôts de l'exercice 2020 faisait apparaître un bénéfice de 326 348 € générant un impôt sur les sociétés de 86 422 euros. Le déficit de 2021 étant de 499 832 euros, le report en arrière du déficit, limité à 326 348 euros, a fait naître une créance sur l'Etat du montant de l'impôt, soit 86 422 euros, constaté dans le compte de résultat dans la partie "exceptionnelle". Le déficit 2021 se trouvait ainsi ramené à la somme de 413 410 euros.

Cette créance de 86 422 euros peut être utilisée pour payer les premiers impôts générés par des bénéfices, et, le cas échéant, être remboursée au terme d'une durée de cinq années. Également, le déficit fiscal restant, "reporté en avant", s'élève à 115 521 euros.

Le résultat fiscal de 2022 est de 82 885 euros, après réintégrations et déduction du report déficitaire ci-dessus de 115 521 euros.

Il en ressort un impôt sur les bénéfices de 16 471 euros qui a été imputé sur la créance de 86 422 euros.

La créance sur l'Etat se trouve donc ramenée à la somme de 69 951 euros.